

leur. Damiens s'engagea. Le service militaire ne s'accordait guère avec ses habitudes d'indépendance; il fut bientôt aux regrets de son incartade, et son grand-oncle, le prenant en pitié, le racheta moyennant quatre cents livres.

Revenu dans le cabaret de Béthune, Damiens y rapporta son humeur changeante et son indocilité. Un beau matin, il jeta son tablier, plaça au bout d'un bâton le sac qui contenait son mince bagage, et partit pour Arras. Jamais, depuis lors jusqu'à sa mort, arrivée en 1747, le père Guillemant n'entendit parler de son neveu.

Damiens chercha quelque temps condition à Arras: il trouva à l'abbaye de Saint-Waast une place de marmiton. Son apprentissage de la cuisine ne fut pas plus long que les autres.

En 1733, c'est-à-dire après tant d'essais si vite abandonnés en l'espace de deux ans, il voulu tâter encore du service militaire, mais cette fois comme valet d'armée. Il s'attacha au service d'un officier suisse, du nom de Dubas, et assista de loin au siège de Philisbourg. De là, il passa au service d'un comte de Raymond, qu'il accompagna en Bavière. Mais, au retour, il était déjà dégoûté de ce nouveau maître, et il se refusa à le suivre dans ses terres de l'Angoumois.

Damiens était enfin arrivé à Paris. Paris lui plut, il voulut y rester. Il avait, dans la capitale, un sien parent, du nom de Jean-François Neveu, maître-d'hôtel au collège de Louis-le-Grand. Cette rencontre réveilla les goûts de Damiens, qui obtint au collège un emploi de valet de réfectoire. Il y resta quinze mois: c'était beaucoup pour lui. Un jour, qu'il s'était attiré une punition, il refusa de s'y soumettre, et fut renvoyé.

Le voilà derechef, pendant un an, essayant de conditions diverses, ne se plaisant et ne se tenant à aucune. Au bout de ce temps, il demande à rentrer en grâce à Louis-le-Grand. On l'y admit pour le service des chambres particulières, de celle, entre autres, qu'occupaient le fils de M. Bronot, notaire, et les enfants de M. Relouse, négociant à Marseille.

Cela dura quinze mois environ. Mais, de jour en jour, se développait davantage chez Damiens un caractère sombre, taciturne, irritable, impatient du joug et de la remontrance.

En 1738, il avait eu l'occasion de faire la connaissance d'une servante lorraine, qui était en place chez la comtesse de Crussol, dans le cloître Saint-Etienne-des-Grès. Cette fille, Elizabeth Molerienne, lui plut et l'épousa à Saint-Benoît, au commencement de 1739. Il en eut un fils, mort jeune, et une fille qui fut élevée près de sa mère, et qui à l'époque du crime, gagnait sa vie à enluminer des images pour les marchands d'estampes du quartier Saint-Jacques.

Une fois marié, Damiens ne pouvait rester au collège. Il établit sa femme dans une petite chambre du quartier Saint-Etienne-des-Grès; elle y resta jusqu'au mois de septembre 1756, époque à laquelle elle entra comme cuisinière chez une dame Ripaudelly, rue du Cimetière-Saint-Nicolas-des-Champs.

Lui, cependant, avait recommencé à courir les places et à les quitter. Son humeur violente se dessinait de plus en plus. Son tempérament sanguin et mélancolique à la fois, le poussait à des colères subites, effrayantes, longtemps rumiées avant leur explosion soudaine.

Après avoir passé quelque temps chez un sieur de la Bourdonnaye, il entra au service d'une dame de Verneuil-Saint-treuve, rue Grange-Batelière. Cette dame aimait à faire tirer des horoscopes, et, pensant se connaître elle-même en divination, regarda un jour les lignes de la main de Damiens: "Vous finirez mal, Robert, lui dit-elle, je vois là une ligne brisée qui me dit que vous serez rompu vif." La servante nécromancienne, à l'imitation de sa maîtresse, fit à Damiens la même prédiction, que leur avait inspirée sans doute le caractère de ce sombre et colérique valet. Un autre jour, madame de Saintreuve s'amusa à jeter, du haut de l'escalier, un panier rempli de bûches, et dit à Damiens de les ramasser: "Savez-

vous ce que cela veut dire, Robert, dit la maîtresse? Cela veut dire que vous serez brûlé vif un jour."

Ces plaisanteries sinistres firent sur le mélancolique Damiens une impression profonde, et il semble que sa superstitieuse maîtresse les prit au sérieux elle-même, car, au bout de six mois, elle le renvoya.

Le 4 juillet 1756, nous le retrouvons entrant, comme domestique, chez un négociant de Saint-Petersbourg, le sieur Jean Michel, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, chez un marchand fripier du nom de Desprez. Deux jours après, le 6 juillet, le Sieur Michel eut à sortir, et recommanda à Damiens de l'attendre. Quand il rentra, Damiens avait disparu. Le négociant soupçonna quelque tour de laquais, courut à une armoire dans laquelle il avait placé son portefeuille. Les cordons qui en liaient les deux bouts avaient été arrachés, et on en avait extrait deux cent quarante louis d'or. Le sieur Michel alla porter plainte contre le domestique infidèle.

A continuer.

VARIÉTÉS.

Un café du boulevard était en rumeur. Deux consommateurs s'étaient pris de querelle. La discussion avait pris de telles proportions qu'on avait échangé des soufflets; un duel semblait inévitable.

En effet, les deux adversaires, en se quittant, se sont donné l'un à l'autre un avis formidable.

—Je resterai chez moi demain, monsieur! s'est écrié le premier en se boutonnant.

—Et moi aussi, monsieur!!! a rugi le second en s'enfonçant son chapeau jusqu'aux yeux.

Comprenez-vous, ô âmes sensibles, quelle lutte horrible ces paroles présagent?

Calino avait des frères; un jour que le fameux, l'aîné, n'était pas revenu à la maison, les cinq frères craignirent qu'il ne fût tombé dans le puits du jardin.

Ils y coururent. Le premier qui se pencha en avant de la margelle pour regarder dans le puits, aperçut sa propre image au fond de l'eau et s'écria:

—C'est mon frère!

Les quatre autres vinrent à leur tour et regardèrent. Chacun d'eux de voir son image et de dire:

—Oui, c'est mon frère.

Alors, n'ayant pas de cordes, ils imaginèrent, pour aller à son secours, de se suspendre les uns après les autres, jusqu'à ce que le dernier de cette chaîne vivante pût arriver à leur frère.

Le plus fort resta en haut, cramponné à l'intérieur du puits, et ayant accroché à ses pieds le second; puis les autres venaient jusqu'au dernier, qui troubla l'eau et, ne pouvant trouver son frère, se mit à pleurer.

Pendant ce temps, Calino le fort, qui était en haut de la grappe et soutenait les autres, se sent faiblir; il crie que ses mains n'ont plus de prise, que l'on se dépêche.

—Ca glisse, dit-il, ça glisse!

Arrive Calino, celui que l'on cherchait au fond du puits; il devine tout et crie à son frère:

—Crache dans tes mains pour que ça tienne!

—C'est vrai, répond l'autre, en lâchant les deux mains.

Et voilà comment maintenant Calino est le seul de son espèce.

Dans un des temples protestants de Paris, M. ***, ministre calviniste, s'écria, au milieu de son prêche: "La femme! la femme! N'oublions jamais qu'elle a reçu le fruit défendu des mains du serpent..."

Un ecclésiastique se trouvant sur un petit vaisseau battu par la tempête, aborda le capitaine et, tout atterré, lui dit: Monsieur, sommes-nous en danger?

—Hélas oui, monsieur l'abbé.

—Oh mon Dieu!

Et je crains...

—Quoi donc?

—Que vous ne couchiez ce soir en paradis.

—Ah! Dieu m'en préserve!

Une dame, qui a reçu peu d'instruction, écrit à un de ses amis:

"Je ne vous ai pas vu depuis quarante-huit heures. Je vous attends—venez sans retard. Je suis sur des chardons ardents."

Réponse de l'ami:

"Mangez-les; ça vous fera prendre patience."

La loi chinoise, fort malicieuse en ce point, exige autant de lanternes allumées que le médecin a tué de malades.

Un soir, un Européen, habitant Pékin, cherchait à travers la ville un médecin pour un de ses domestiques tombé malade dans la nuit; il courait depuis une heure, rebuté par le grand nombre de lanternes accrochées au-dessus de toutes les portes, lorsque le modeste éclairage de l'une d'elles le décida. Trois lanternes seulement s'y balançaient mélancoliquement à la brise.

L'Européen réveille le médecin, le fait habiller à la hâte et l'emmena en courant.

—Fils d'Esculape, lui dit-il en chemin, ne trouvant rien de plus oriental, tu dois être le meilleur médecin de cette immense cité?

—Pourquoi cela, étranger?

—Parce que tu n'as que trois lanternes à ta porte, tandis que tes collègues comptent les leurs par douzaines.

—Ce n'est que cela, répondit flegmatiquement le médecin chinois, mais je n'exerce que depuis ce matin!

Calino avait pris le bateau à vapeur qui va du Havre à Caen.

Il se promenait de long en large sur l'arrière, portant sa malle sur son épaule.

—Mais posez donc votre malle, lui dit quelqu'un.

—Merci, répondit Calino, le bateau est déjà bien assez chargé comme cela.

L'auteur anglais d'un ouvrage moderne termine ainsi un récit de ses voyages:

"Après avoir marché pendant plusieurs heures sans rencontrer les traces d'un seul être vivant, j'aperçus enfin, à ma grande satisfaction, un homme pendu à une potence: cette vue consolatrice me convainquit que j'étais dans un pays civilisé."

Un relieur de province rapportait une charge de livres que la bibliothèque communale lui avait donnés à couvrir.

—Regardez-moi ça, comme c'est travaillé, dit-il au conservateur.

—Très-bien, répond celui-ci; très-bien.

Mais tout à coup il pâlit, ses cheveux se hérissent, ses yeux flambaient: il vient d'apercevoir les œuvres complètes de Brantôme, portant sur le dos des volumes la désignation suivante:

BRAN, TOME I.—BRAN, TOME II.—BRAN, TOME III.

—Calino, as-tu acheté mes allumettes?

—Oui, papa.

—Sont-elles bonnes?

—Très bonnes: je les ai toutes essayées.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 201 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 223 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 699, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traversée de la Rivière Nepisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 181 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hautures d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hautures, environ un mille au Nord de la Rivière Phillips, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie du 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires à Toronto, Québec, Rimonski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE St. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes, } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. }

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 4 fév. 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 17 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT POUR LES PROVINCES.

Ottawa, 8 déc. 1869. AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL a, ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, "Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes. C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces.

JOSEPH HOWE, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Surintendant-Général des Affaires Indiennes.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Lagarçhetière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Victor Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chabollez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue La-montagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés. S'adresser, M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$2.50 par année Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.